



**Culture et
loisirs**



Vie locale



**Action de la
municipalité**

4 Le Mot du Maire

Actions de la municipalité

5 Le bâtiment

6 L'urbanisme

7 La voirie

8 - 9 Lutte contre le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire

10 Marché de Clérac - Vœux de la municipalité - Nouveaux horaires de la mairie

11 Le budget

Informations diverses

12 Charte Natura 2000

13-15 Les obligations légales de débroussaillage

16 Le déploiement de la fibre à Clérac

17 Ca se passe chez nous

18 Dédicace du livre de M. Grasset - Festi'asso

19 Les bonnes pratiques pour la cueillette des champignons

Vie locale

20 Club de l'Amitié - Les Anciens Combattants

21 Association de chasse ACCA - Tarot sud challenge

22 Comité des fêtes

23 Union Pétanque Cléracaise

24 Teurlay Environnement Théâtre

25 Association Sportive et Culturelle de Clérac

Culture et loisirs

26-27 Bibliothèque

28 Musée

29-31 Ecole

32-33 Clérac, hier et aujourd'hui

34-35 Souvenirs d'enfance d'un ancien Cléracais, Jean Jacques Nau

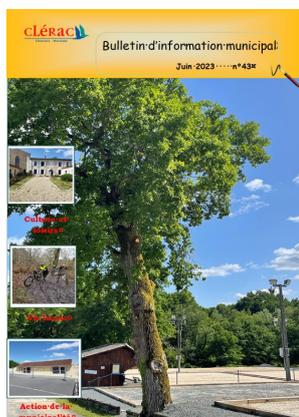
36 Jasmin étoilé : une grimpante très parfumée

37 Recettes autour de la fraise

Vie pratique

38 Etat civil - Recensement militaire

39 Informations utiles



Directeur de publication : Michel QUOD

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD et Sandra BERGES

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

Cette nouvelle année a démarré par la traditionnelle cérémonie des vœux. Je profite de cet espace d'expression pour remercier chaleureusement tous les administrés qui ont répondu présent à notre invitation.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre commune.

Pour accompagner au mieux les projets municipaux, le budget a été voté au mois de mars. La hausse du coût de l'énergie, l'inflation galopante vont impacter nos dépenses. Toutefois, nous avons décidé, cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition et ce malgré le désengagement de l'Etat en matière de dotations qui ne cessent de baisser. Heureusement, nous pouvons compter encore sur les services du département. Vous trouverez tous les détails en feuilletant les pages de ce bulletin.

Les travaux du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ont démarré pour être achevés en 2026, avec pour objectif d'être en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale). La loi climat incitant à rénover plutôt qu'à construire aura une incidence sur la superficie des zones constructibles sur la commune. Nous aurons l'occasion, dans les mois à venir, à organiser plusieurs réunions. Votre avis sera essentiel pour que les choix soient ceux de tous.

Notre vie festive reprend grâce aux associations et leurs bénévoles ainsi que les élus impliqués dans de nombreuses manifestations : merci pour leur implication. Je veux aussi saluer sincèrement nos commerçants et artisans qui, chacun dans leurs activités, apportent beaucoup à notre village.

J'espère un été sans trop de sécheresse. Nous savons que nos jardins, nos bois et nos espaces verts sont fragiles et nécessitent une attention particulière à cette approche. Nous sommes attentifs à ces questions et veillons au mieux pour que le milieu naturel dans lequel nous vivons soit préservé quelles que soient les contraintes climatiques.

Profitez des beaux jours pour partager des moments conviviaux, avec la joie de se retrouver afin d'échanger, plus particulièrement à vous, les nouveaux habitants.

L'équipe municipale reste mobilisée pour vous permettre de bien vivre à Clérac.

Avec mon fidèle dévouement.

Michel QUOD



Ecole

Les travaux d'aménagement de la salle des professeurs, démarrés le 11 janvier pour une livraison prévue à la rentrée prochaine, suivent leur cours selon le calendrier prévu.



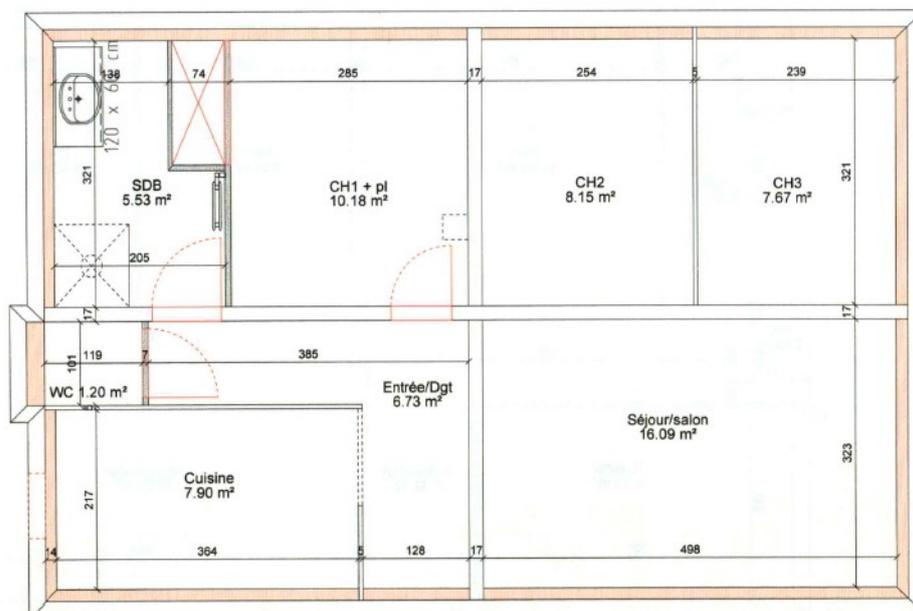
Durant la saison estivale, il est également prévu la réalisation de certains travaux au sein du groupe scolaire, à savoir : la réfection du sol du réfectoire et le remplacement du plafond de l'une des classes.



Logement 8

Le logement, situé rue de l'école, va bénéficier de gros travaux de réfection.

Les plans de restauration sont validés, les artisans choisis, les travaux vont débuter au mois d'août et s'achever en novembre.



Terrain de pétanque

Le terrain de pétanque est en voie d'achèvement des travaux. La zone va maintenant pouvoir contenir une trentaine de terrains homologables pour des concours nationaux.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BASTERE Frères pour un montant total de 62 203 € TTC.



Parking du cimetière

Les travaux de construction des parkings-cimetières sont terminés.

Les travaux ont été suivis par la société Azimut et réalisés par la société SCOTPA.

Les travaux s'élèvent à un montant de 88 154 € TTC, et ont bénéficié d'une subvention du Département au titre des amendes de police à hauteur de 27 %, soit un reste à charge pour la commune de 64 352 €.



Label Fleuri

Suite à la visite du jury du 18 juillet 2022, nous avons reçu le 19 décembre un courrier de Christelle Chasagne, Présidente du CRT Nouvelle-Aquitaine, pour la confirmation du label "Villes et Villages Fleuris" 1 Fleur.

Nous sommes allés le 9 mars à la remise des prix à Périgueux à la salle de "La Filature de l'Isle".

Près de 130 communes étaient réunies ce jour, et plus de 400 personnes étaient présentes.

La Nouvelle Aquitaine compte aujourd'hui 380 communes labellisées :

147 communes = 1 fleur

152 communes = 2 fleurs

69 communes = 3 fleurs

12 communes = 4 fleurs



Restauration d'une portion du lit initial du Manon

Suite à l'inondation qu'avait subie Mme Guyot au Petit Manon en 2021, la parcelle en aval du pont a été défrichée pour retrouver le lit initial du ruisseau « le Manon ».



Ouverture de la carrière à Perrin (entre Bourdeleau et Teurlay du Lary)

L'autorisation d'exploiter la carrière de Perrin par la société Imerys a été donnée par arrêté préfectoral en mars 2023.

Un circuit de rotation des camions d'exploitation de la carrière par Imerys a été validé avec une signalétique qui sera renforcée afin d'assurer une sécurité maximale devant l'afflux de circulation de gros véhicules que les transports de kaolin et de sable vont engendrer.



Trajets des camions et aménagements associés

Lutte contre le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et également dans le Projet Alimentaire Territorial, propose, chaque année, la pesée des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires pour réaliser un diagnostic des déchets de cantine.

Notre Chef cuisinier et son équipe ont bien voulu participer à cette opération du 13 au 17 mars dernier.

Le but est de faire prendre conscience aux enfants du gaspillage alimentaire et de les sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets.

Afin d'impliquer les élèves, à chaque fin de plat (entrée et plat principal), un enfant par table devait le débarrasser et en vider le contenu dans le récipient prévu à cet effet.

A la fin du service, le poids de chaque récipient est relevé et noté sur un tableau.

Au début de l'opération, peu d'élèves s'y sont intéressés. Puis en leur faisant remarquer que le poids des déchets variait d'un jour à l'autre, que les légumes étaient gaspillés, ils se sont pris petit à petit au jeu.

Au fil de la semaine, certains se levaient pour regarder la quantité d'aliments jetée. Le dernier jour, ils ont même voulu débarrasser eux-mêmes afin de se rendre compte du gaspillage. Ils ont constaté que les légumes étaient boudés par une grande majorité d'entre eux....

A l'aide du tableau, nous voyons clairement que les enfants mangent très peu les légumes. La quantité non consommée est trop importante. C'était flagrant surtout le vendredi (chou-rouge, gratin de butternut et panais).

La CDC transmettra les conclusions de cette opération avant l'été, à tous les établissements ayant participé avec des conseils pour améliorer le résultat obtenu.

Commentaires d'élèves à l'issue des pesées :

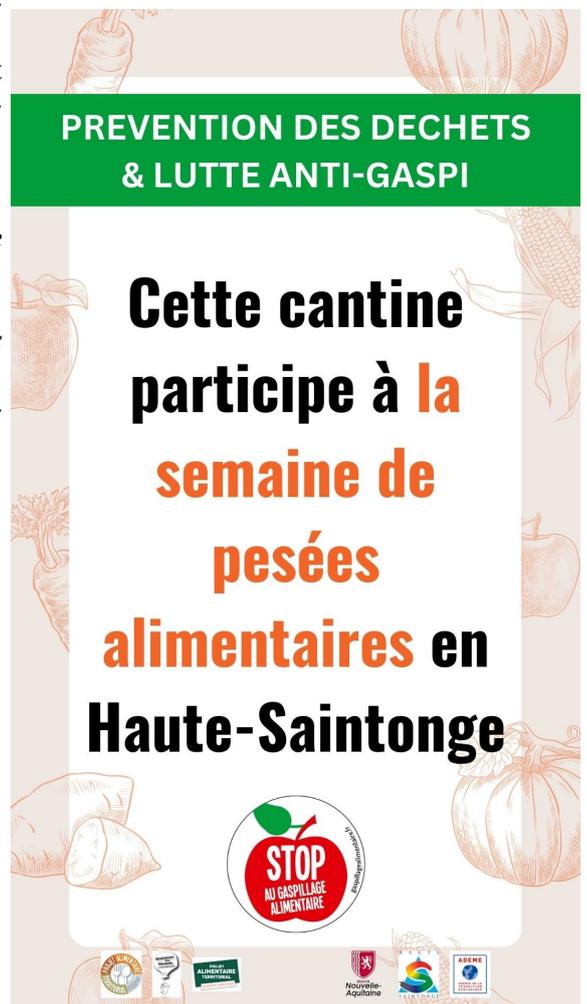
Thaïs : « *Je me suis aperçue qu'on gaspille des aliments et que parfois on ne goûtait même pas le plat* »

Danaé : « *Mes petits camarades ne voulaient pas goûter* »

Gabriel : « *J'ai remarqué que les seaux étaient pleins* » (des aliments non consommés)

Léa E. : « *On devrait le faire plus souvent car certains se mettaient à manger plus que d'habitude* »

Sébastien : « *Moi, ça m'a bien plu* »



**Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire -
Pesées effectuées au restaurant scolaire
semaine du 13 au 17 mars 2023**

		Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Menus	Potage de légumes		Salade de riz au thon	Terrine de campagne	Salade de chou rouge
	Lasagnes au saumon et épinards		Blanquette de veau	Boulettes de bœuf/sauce tomate	Sauté de volaille
	Fromage		Poêlée campagnarde	Carottes Vichy	Gratin de butternut et panais
	Fruits		Fromage Fruit	Riz au lait	Yaourt Fruit
Quantité préparée	Potage :	12 kg	Salade de riz : 9 kg	Terrine : 3 kg	Chou rouge : 8 kg
	Lasagnes :	18 kg	Poêlée : 10 kg	Bœuf : 7,6 kg	Volaille : 10 kg
			Veau : 10 kg	Carottes : 10 kg	Gratin : 14 kg
Pain	Non distribué :	413 g	100 g	0 g	80 g
	Non consommé :	90 g	100g	55 g	50 g
Restes alimentaires	Non servi :	Potage : 0,890 kg Lasagnes : 1,600 kg	Riz : 0,250 kg Viande : 1,200 kg Légumes : 1,200 kg	Carottes : 1,240 kg viande : 0,195 kg	Chou : 0,820 kg Viande : 0,600 kg
	Non consommé :	Potage : 1,200 kg Lasagnes : 2,100 kg	Riz : 1,200 kg Viande : 2,000 kg Légumes : 2,600 kg	Terrine : 0,200 kg Carottes : 4,140 kg viande : 0,195 kg	Chou : 4,560 kg Volaille : 0,610 kg Légumes : 4,150 kg
	Total des aliments jetés	6,300 kg (3.3 %)	6,650 kg (23 %)	6,020 kg (29 %)	11,680 kg (36 %)
Nombre de convives		96	96	91	86



Marché de Clérac

Nous avons depuis peu la joie d'accueillir sur notre marché du vendredi matin une poissonnière accompagnée de nos marchands habituels : Didier, le charcutier, Marcello, les poulets cuits, Jason et ses fruits et légumes et pour la saison estivale Aurélie et sa friperie.

Vœux de la Municipalité

Les vœux de la municipalité ont pu être organisés le 14 janvier dernier après deux ans difficiles avec cette épidémie.

Monsieur le Maire et son équipe municipale ont ainsi pu rencontrer leurs administrés pour présenter les actions engagées et à venir pour cette année 2023 avec des finances saines.

On peut se féliciter de la présence des élus des communes voisines.

Cette cérémonie s'est terminée par un moment convivial.



Nouveaux horaires de la mairie

A compter du 01 septembre le secrétariat de la mairie sera désormais ouvert :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00

A noter, vous pourrez aussi trouver vos poches jaunes dans la bibliothèque et l'agence postale.

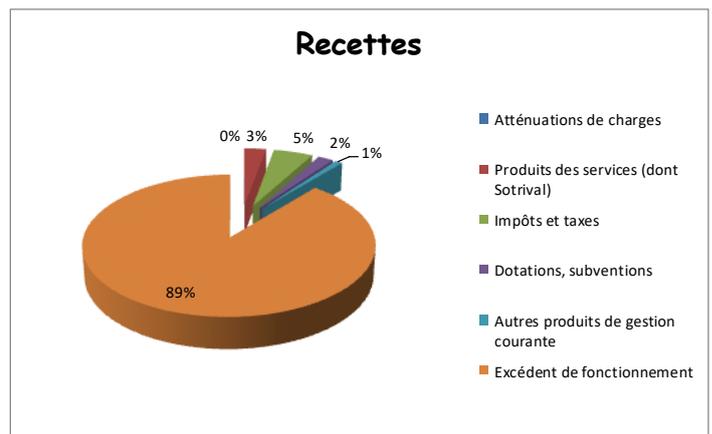
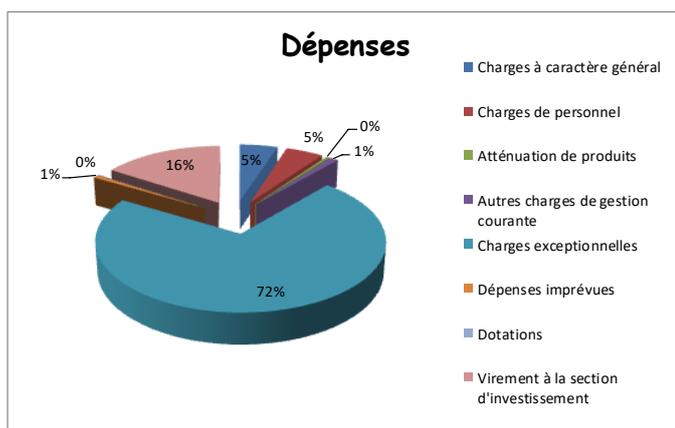
Le Budget

Le budget a été voté par le conseil municipal le 24 mars dernier.

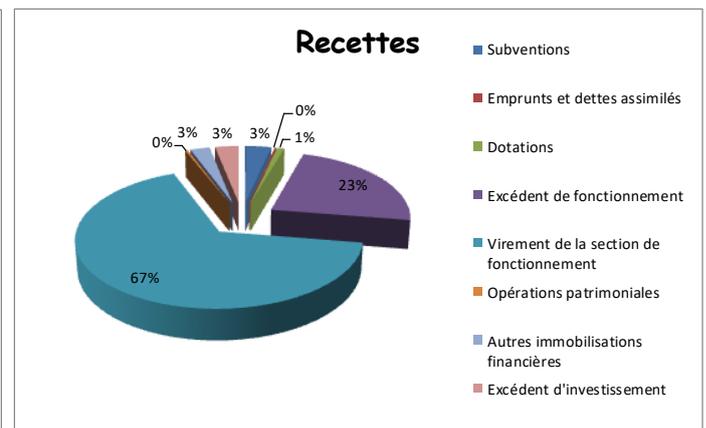
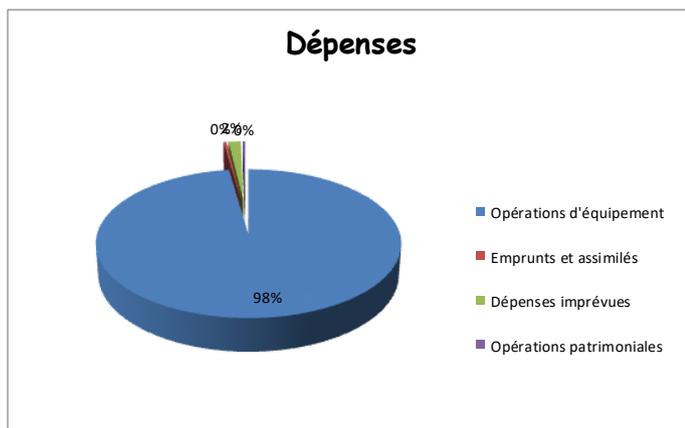
La politique de l'équipe municipale se traduit par ce document financier. On y trouve ici l'ensemble des projets de développement communal (création extension du cimetière, bureau des maîtres, investissements fonciers...)



Section de fonctionnement : 12 327 804,52 €



Section d'investissement : 2 916 000,00 €



Fiscalité

La municipalité a décidé de voter les taux d'imposition à l'identique de l'année dernière.

Ceci n'empêchera pas toutefois l'augmentation de votre imposition du fait de l'augmentation de la base d'imposition et de la variation des taux des autres organismes (Département, Communauté de Communes).

Taxe	Taux (%)	Produits attendus (€)
Foncier bâti	30,62	636 284
Foncier non bâti	38,42	20 171
Habitation	13,51	17 173
CFE	15,63	236 951

Charte Natura 2000, le site Natura 2000 Landes de Montendre



NATURA 2000 ?

Natura 2000 est un réseau de sites à l'échelle de l'Union Européenne qui vise à maintenir ou restaurer dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces d'intérêt communautaire tout en prenant en compte les activités économiques, sociales et culturelles d'un territoire. En France, cela représente environ 13 % du territoire terrestre métropolitain, soit 7 millions d'hectares.

UNE CHARTE ?

La charte est un outil contenant des engagements (obligatoires) ainsi que des recommandations (facultatives) qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et espèces présents sur le site Natura 2000. Ces engagements ne nécessitent pas d'investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage de bonnes pratiques

QUI PEUT ADHÉRER ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le périmètre du site Natura 2000 peut adhérer à la charte Natura 2000.



QUELS AVANTAGES ?

Au-delà de la reconnaissance et de la mise en valeur des actions permettant la préservation du patrimoine naturel local, l'adhésion à la charte permet au signataire de bénéficier :

- * de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- * de la garantie de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé...

QUELLES MODALITES ?

L'adhésion porte sur une durée de 5 ans renouvelable et concerne à minima une parcelle entière, l'adhérent pouvant engager tout ou partie de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000. Les recommandations peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par **grands** types de milieux naturels ou d'activités.

COMMENT ADHÉRER ?

Pour adhérer, il vous suffit de prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000 qui se rendra disponible pour vous présenter le dispositif, évoquer avec vous les enjeux de vos parcelles et vous accompagner dans la démarche administrative d'adhésion.

Contact de l'animateur du site Nautra 2000 Landes de Montendre :

François LEGER – Agence MTDA - francois.leger@mtda.fr / 06 79 93 98 54

Plus d'informations sur le site internet landesdemontendre.natura2000.fr

ou sur <https://www.facebook.com/LandesdeMontendre>



Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Qui doit débroussailler ?

CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillage incombe à celui qui crée le risque, c'est-à-dire tout propriétaire, ou ayant droit (locataire) de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt.

En zone urbaine, la totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée (art. L. 131-12 du code forestier)

Sans tenir compte des limites de propriété !

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires. Ceux-ci ne peuvent s'y opposer (art. L. 131-12 du code forestier).

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, **le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations**. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

- * Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m² (art L.134-2 du code forestier)
- * Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (art. L. 122-8 du code des assurances)

extrait de la plaquette débroussaillage DFCI

Pourquoi débroussailler ?

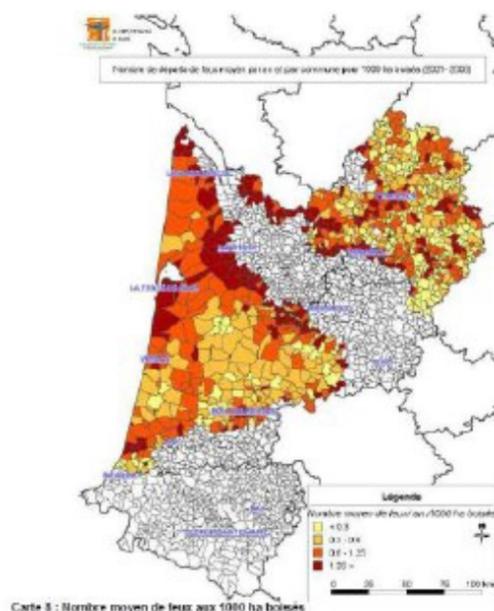
Les forêts de Charente-Maritime sont fréquemment victimes des flammes. La Gironde est à l'échelle nationale le premier département en nombre de départ de feu.

86 % des départs de feu ont une origine humaine.

- * **Eviter les départs de feu et leur propagation** depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité.
- * **Réduire l'intensité de l'incendie** aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments.
- * **Faciliter la circulation** des véhicules des sapeurs pompiers.
- * **Respecter le code forestier** qui prévoit les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage).
- * **Améliorer la croissance** de vos arbres.

Quand ?

Juste avant la reprise de végétation (février-mars). A renouveler au moins une fois par an en fonction de la croissance des végétaux.

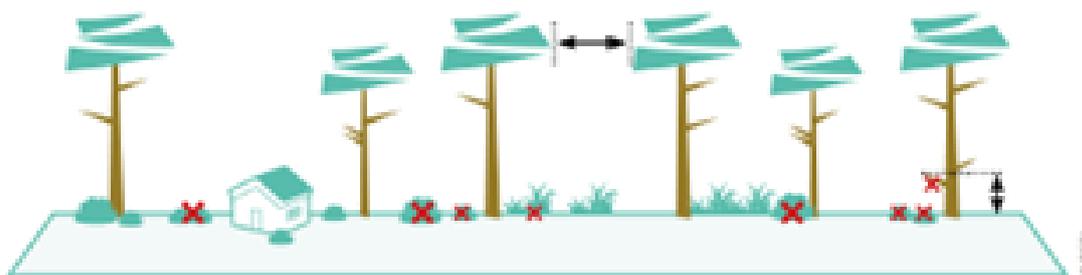


Les Obligations Légales de Débroussaillage (suite)

Différentes intensités dans la maîtrise de la végétation.

A proximité des infrastructures humaines (bâtiments, voies de circulation) réduire la quantité de combustible.

DÉBROUSSAILLER CONSISTE À RÉDUIRE LA DENSITÉ DE VÉGÉTATION AU SOL ET AÉRIENNE



Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois), en densité trop importante, séparer les cimes et élaguer certains arbres.

Débroussaillage / Débroussaillage :

Toute opération de **réduction des combustibles végétaux** de toute nature, visant à diminuer l'intensité des incendies et à en limiter la propagation. Il s'agit de garantir la rupture de la continuité verticale et horizontales du couvert végétal (et notamment les molinie, fougère, ajonc particulièrement inflammables).

Du point de vue sylvicole, cette opération d'entretien dans un itinéraire classique vise à **réduire la concurrence pour l'eau** entre les végétaux adventices et les arbres.

Nettoyage après coupe :

Traitement (andainage, broyage, enlèvement) des **rémanents d'exploitation** (houppier, petit billon, souche) avec recépage des brins de taillis brisés ou courbés.

Nettoisement :

Dosage du mélange d'essence dans des peuplements forestiers jeunes de hauteur supérieure à 3 m. Parfois accompagné de la coupe de tiges mal conformées ou en mauvais état sanitaire.

Défrichement :

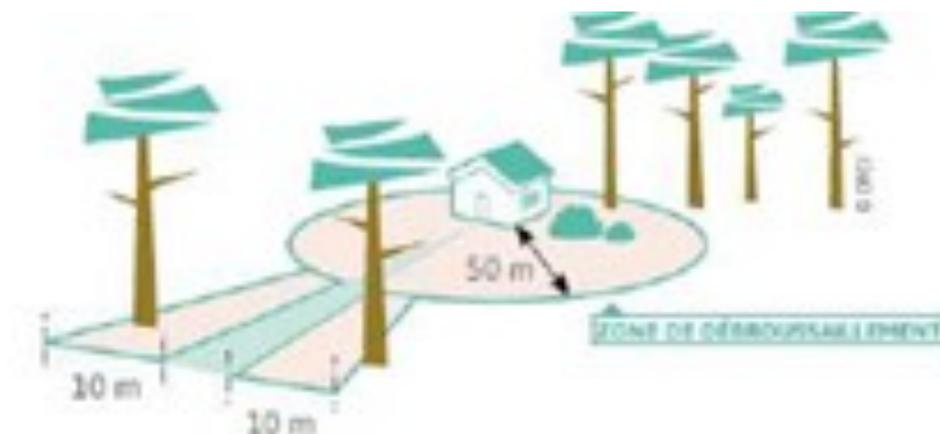
Suppression de la destination forestière d'un terrain avec ou sans destruction de son état boisé.

PRINCIPE GENERAL

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- * 50 m aux abords des constructions,
- * 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



CAS CONCRET

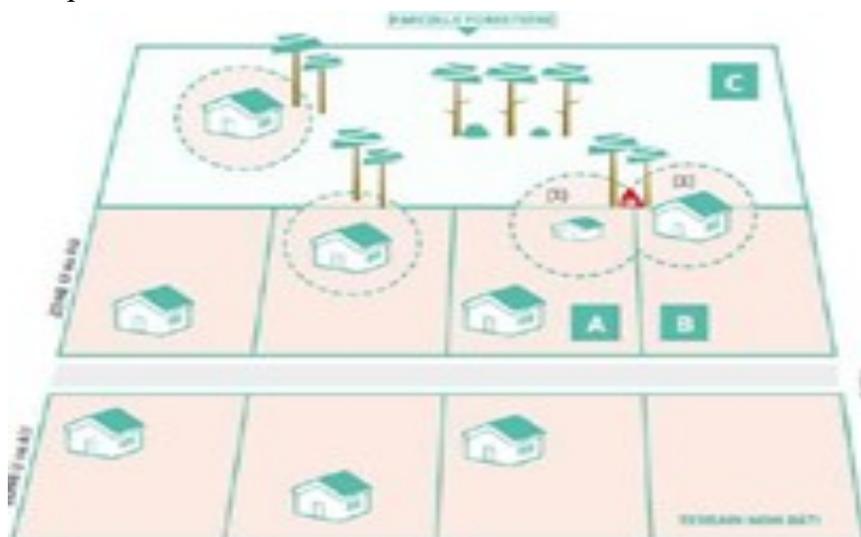
* En zone urbaine (zone U ou AU dans le PLU)

L'obligation de débroussaillage porte sur la TOTALITE des parcelles bâties ou non. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit (art. L. 322-3 du code forestier).

* Sur fonds voisins

- (1) A et B assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de la construction.
- (2) Les travaux incombent à B, propriétaire de la construction la plus proche du terrain C (art. L. 131-13 du code forestier).

A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (art. L. 131-12 du code forestier) sous peine de prendre en charge la responsabilité du débroussaillage.



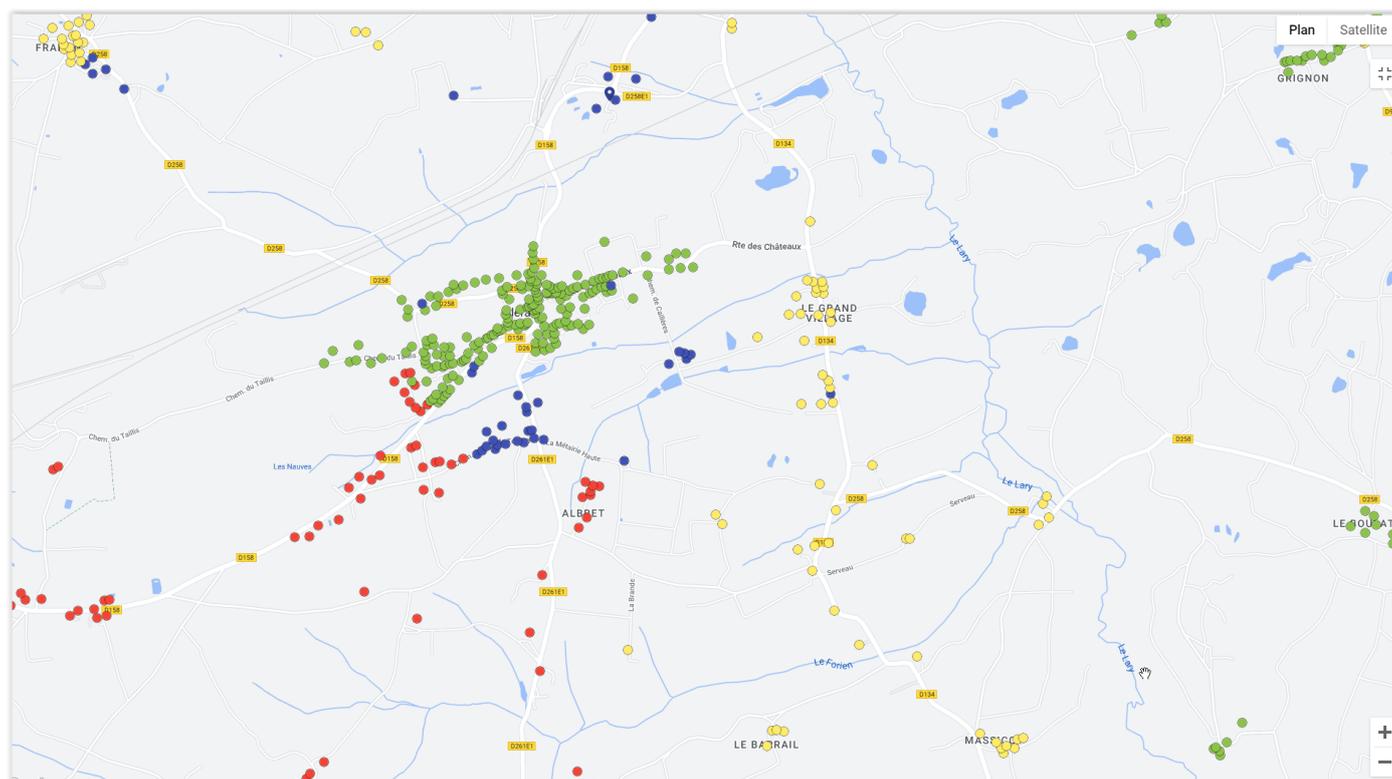
Déploiement de la fibre à Clérac

La fibre arrive enfin à Clérac !

Depuis le début de l'année, certaines zones sont couvertes comme par exemple, Vérines, Landry, Abel, Bois Charles, Simonneau. Plus récemment, le bourg est devenu éligible. Vous pouvez suivre cette progression sur le site <https://www.charentemaritimetreshautdebit.fr/tester-mon-eligibilite/>. Les points verts sur la carte signifient que le local/l'habitation peut être équipé avec une box.

Le choix du fournisseur d'accès reste de la responsabilité du client. Aujourd'hui, Orange, Bouygues, Free et SFR proposent leurs services pour installer la box dans votre logement. Pensez tout de même à réfléchir et anticiper le cheminement du câble dans votre logement pour aider le technicien dès qu'il se rendra chez vous pour l'installation.

Que ceux qui sont toujours en attente soient patients, nous ne sommes plus très loin du but et logiquement tout devrait être couvert dans les tous prochains mois.



Ça se passe chez nous.

Les dépôts sauvages continuent de fleurir dans le paysage.

Récemment, en janvier, des plaques de bitume ont été disséminées à deux endroits de la commune.

Nouveauté cette année, des panneaux de signalisation ont été « plombés » sur la route de Vérines.

Sans doute des vacanciers nostalgiques de leur séjour en Corse.

Dépôts de bitume à deux endroits de la commune en janvier.



Le soir du 25 février 2023, des coups de fusil ont retenti à Vérines.



Malheureusement, toutes ces incivilités ont un coût pour la collectivité. Ce sont nos impôts qui financent l'enlèvement et le nettoyage des dépôts ou le remplacement des panneaux auquel il faut ajouter le temps que les employés prennent pour cela aux dépens des autres travaux en cours.

Manifestement, il est quelqu'un à qui ça ne plait pas que les camions, ou peut-être seulement celui-là, se garent sur le parking du bourg. De vagues signes « interdiction de stationner » (à l'envers) ont été tagués sur la portière et la roue, une première fois le jeudi de l'ascension entre 10 h et 15 h puis un gribouillis sur la vitre une deuxième fois le samedi suivant.

Il est peut-être utile de préciser que ces places ont été prévues, entre autre, pour les camions et ne sont nullement réservées. Il faut prendre en compte le fait que nombre de chauffeurs rentrent désormais chez eux en camion pour s'éviter des heures de trajets inutiles et coûteuses. Les difficultés qu'engendrent les manœuvres avec de tels volumes font que les emplacements possibles pour se garer ne sont pas légion. La municipalité en a conscience et en tiendra compte dans ses prochains aménagements mais en attendant il faudra apprendre à partager.

Quant au moyen utilisé pour se faire comprendre, il donne un profil assez précis de son auteur et ce n'est pas un profil H.P.I..



Dédicace du livre de Jean Paul GRASSET

Il y avait foule ce samedi 04 mars pour assister à la dédicace du livre de Jean Paul Grasset sur Clérac.

L'éditeur (Le Passage des Heures) était présent, bien sûr, le Maire honoraire : Guy Pasquet, le Maire actuel : Michel Quod et des membres de son conseil municipal, des amis et de la famille de M. Grasset mais surtout beaucoup de cléracais et cléracaises ayant ou non contribué à alimenter le livre de leurs connaissances, souvenirs et anecdotes.

Chacun était heureux de discuter un moment avec l'auteur et reconnaissant pour le travail qu'il a consacré à notre village.

Ce livre sur Clérac, basé sur le mémoire de maîtrise de l'auteur, écrit en 1969, raconte le passé pour mieux expliquer le présent tout en préparant l'avenir.



Le temps des discours. De G à D : l'éditeur, M. Grasset, M. Quod.



Le moment de dédicace

M. Grasset, né dans l'ancien prieuré qui servit aussi d'école et de mairie à une lointaine époque, nous fait l'amitié de contribuer depuis 2009 à ce bulletin municipal en nous faisant part de ses connaissances tout au long de ses articles sur l'histoire du village.

Une longue queue s'est formée devant la table de dédicace avant de se réunir autour du pot de l'amitié.

Le livre est en vente à l'épicerie.

Festi'asso

Le 9 Septembre les associations des communes des 2 Monts vous présenteront leurs activités à la salle des sports de Montguyon.

Les associations de Clérac y seront présentes.

LES SYNDICATS DE COMMUNES DES 2 MONTS ORGANISENT LE

FESTI' ASSO

DES 2 MONTS

SAMEDI 9 SEPTEMBRE
de 14h à 19h

à LA PLAINE DES SPORTS de MONTGUYON

VENEZ DÉCOUVRIR
ENTRÉE GRATUITE

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES
LES SERVICES POUR LA PETITE-ENFANCE
LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ

A cette occasion vous pourrez aussi vous inscrire aux clubs et associations des 26 communes

Les bonnes pratiques pour la cueillette des champignons

Dans le respect des tolérances et usages locaux, le ramassage des champignons doit répondre à une certaine éthique, celle qui consiste à maintenir le gisement en bon état de se reconstituer et qui sert l'intérêt de tous.

Malheureusement, l'attitude irresponsable d'une partie des cueilleurs contraint à répéter ces consignes de bons sens :

- ne pas écumer les coins de récolte pour laisser des individus reproducteurs perpétuer leur cycle de vie ;
- ne pas cueillir les champignons très petits (plus difficiles à identifier), en laisser pour les autres et pour la prochaine fois ;
- ne pas détruire ceux auxquels on ne s'intéresse pas ou qui ne sont pas comestibles ;
- ne pas ratisser le sol, pratique aveugle et très néfaste, qui gâche aussi le plaisir de recherche ;
- ne pas saccager le sous étage pour accéder aux zones de recherche ;

- ne pas piétiner les périmètres de concentration des espèces poussant en groupe, très sensibles à la compaction du sol (trompette des morts et girolle par exemple) ;
- extraire proprement les pieds cueillis : les déterrer délicatement en tournant le pied pour préserver au maximum le mycélium et les micro repousses-voisines ;
- laisser sur place le foin des Cèpes et Bolets un peu avancés et les autres apprêts (terre, zones véreuses purgées...) qui ont vocation à être restitués au sol ;
- ne pas ramasser dans des sacs en plastique fermés où les champignons s'abîment vite ;
- parcourir la forêt en respectant sa quiétude, dans le calme et sans précipitation ;
- Porter des tenues voyantes qui facilitent le repérage dans le cas non recommandé où la chasse s'exerce de manière concomitante.



La protection des champignons

Les champignons jouent un rôle écologique pour les écosystèmes sylvestres. Pourtant ils sont rarement pris en considération dans les projets de conservation de la biodiversité. En France, par manque de connaissances sur les répartitions ou les degrés de menace, il n'y a pas à ce jour de listes d'espèces protégées comme il en existe

pour d'autres groupes (flore, insectes, oiseaux, mammifères...). Toutefois, il n'est pas exclu qu'une réglementation locale puisse voir le jour, par le biais d'arrêtés préfectoraux pour encadrer le ramassage ou la récolte, à l'échelle départementale.

La réglementation sur la cueillette en forêt

Le code forestier a depuis longtemps interdit les ramassages des champignons, non pas tant pour en réserver la jouissance aux propriétaires mais parce qu'ils font partie de l'écosystème forestier. Même si ce terme n'existait pas quand cette clause a été introduite dans la réglementation, il y avait empiriquement l'idée qu'il fallait protéger les champignons du pillage, au même titre que les graines, le bois mort, les fruits ou la mousse qui participent à la vie de la forêt et ne doivent pas être laissés à la libre disposition de tous.

Article R163-5 du code forestier

« Le fait, sans autorisation du propriétaire du terrain, de prélever un volume inférieur à 10 litres de champignons, fruits et de semences dans les bois et forêts est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe (jusqu'à 750 €).

Toutefois, dans les bois et forêts relevant du régime forestier, sauf s'il existe une réglementation contraire, l'autorisation est présumée lorsque le volume prélevé n'excède pas 5 litres.

En complément, il faut rappeler le code civil et notamment son article 547 qui précise que « les fruits naturels appartiennent au propriétaire par droit d'accession ».

Club de l'Amitié

Le Club de l'amitié de Clérac continue son petit bonhomme de chemin avec 2 réunions par mois. La participation est stable toujours des joueurs de belote, de triominos, rummikub chiffres,.. Certains viennent tout simplement pour passer un moment avec leurs amis, ils arrivent avec leur livre, leur tricot ou leur broderie.

Le 24 mai, nous nous sommes retrouvés dans la salle des associations pour un repas froid qui nous a été préparé par Sonia et en juillet nous fêterons les anniversaires du semestre écoulé.



Si vous voulez vous joindre à nous nous serons heureux de vous accueillir.

Anciens combattants



Lundi 8 Mai 2023, 78ème anniversaire de la libération.

Comme chaque année, la commune de Clérac et l'amicale des anciens combattants de Clérac commémore cette cérémonie du souvenir et de la mémoire.

Le temps nuageux donnait quelques inquiétudes. De nombreux Cléracais fidèles à ce rendez-vous ainsi que les enfants de l'école primaire de Clérac, accompagnés par leurs parents et du Directeur Monsieur Martin.

Cette cérémonie est dirigée par le Président de l'amicale Monsieur Claude Dobigeon.

Nous avons eu le plaisir de recevoir le chef de centre des pompiers de Montguyon et un porte drapeau des pompiers ainsi que les deux porte-drapeaux de Cercoux et nos deux fidèles porte-drapeaux de Clérac.

Dépôt de gerbes. Lecture des messages :

L'U.F.A.C. lu par Maël et Ellio

Le message du ministre des armées lu par Monsieur le Maire Michel Quod.

La sonorisation est assurée par Philippe Peychaud.

Pour terminer cette cérémonie, la Marseillaise chantée par les enfants et le public.

Le Président Claude Dobigeon invite le public au pot de l'amitié à la salle des fêtes.



L'association de chasse ACCA



Pour les chasseurs de notre ACCA, la saison a été longue et «sous pression».

En effet elle a commencé le 1er juin 2022 jusqu'à fin mars 2023.

Le tout à cause d'une importante population de sangliers, occasionnant de nombreux dégâts chez les propriétaires et agriculteurs dans leurs prairies et cultures, parfois même chez des particuliers.

Donc de nombreuses plaintes auprès de la préfecture, de la fédération départementale des chasseurs. Pour cela de nombreuses battues ont été organisées sur la commune.

Mais tout cela a demandé une grande disponibilité des chasseurs de grands gibiers, c'est-à-dire de chasser pratiquement tous les jours cette saison.

Il a régné un bon esprit de partage, de transparence et de convivialité, au niveau des propriétaires également.

Le résultat : 185 Sangliers
90 Chevreuils
21 Renards

La société de chasse compte actuellement 108 adhérents pour la saison.

Association Tarot Challenge Sud Saintonge



L'après COVID nous a permis de réaliser une saison complète, avec 44 concours joués dans la région, les samedis, ou dimanches ou veilles de fêtes, selon les disponibilités des joueurs engagés aussi dans leurs championnats. Les 35 premiers du classement général annuel ont été récompensés lors de l'AG du 10 juin.

Pour la rentrée, le calendrier complet des concours, de septembre à juin, a été élaboré lors de l'Assemblée Générale. Il peut être consulté sur le site de l'association

www.tcass-tarot.clubeo.com

En ce qui concerne les concours dans la commune, nous commencerons la saison par la journée tarot du comité des fêtes, à l'occasion de la fête locale le samedi 02 septembre. Ensuite, un concours se déroulera le dimanche 22 octobre au profit du club de la pétanque, puis une journée tarot le samedi 25 novembre au profit du comité des fêtes, et le samedi 02 décembre aura lieu la journée tarot spéciale Noël de notre association. Puis nous commencerons l'année nouvelle par une journée tarot au profit de la pétanque, le samedi 13 janvier 24. Vous jouez au tarot en famille ou entre amis, n'hésitez pas à venir nous rejoindre les samedis ou dimanches ou veilles de fêtes. Le meilleur accueil vous sera réservé. Pas besoin de payer une adhésion à l'association, nos concours sont ouverts à tout le monde.

Pour un engagement de 14€, tous les participants repartent avec un lot, et même une récompense supplémentaire à la 1^{ère} dame classée. Isabelle Duniaud est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 0695781422 ou par mail : isabelle.duniaud17270@gmail.com

Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes a organisé sa première manifestation de l'année 2023, le **samedi 1^{er} avril**, sans poisson au menu, mais avec une **choucroute** qui a satisfait l'ensemble des convives présents. Les chopes étaient levées à la cadence des 'prosit' initiés par l'orchestre Myriam de Montendre.



Les prochaines activités pour l'année 2023 vont également mobiliser le Comité pour apporter quelques temps joyeux et festifs au village de Clérac :

-Le **Pique-nique** du **21 Mai** au Bonnin initialement prévu sous les tilleuls a été perturbé par la pluie. Un refuge non loin de là a permis de mettre tout le monde à l'abri. Les vététistes et les marcheurs de l'ASCC ont profité de l'occasion pour faire partir les circuits du même endroit.

-La **journée Plein Air** du **samedi 1er Juillet**. La journée sera assurée avec un traditionnel apéritif moules-sangria animé par une banda, une buvette, un repas avec des jambons farcis à la broche, le tout animé par le groupe DJ Ranchou.

-La **Fête Foraine** des **1, 2 et 3 Septembre** : durant trois jours de nombreuses animations se dérouleront dans notre village : tout d'abord le **marché nocturne** le vendredi 1^{er} sur la place de la Gaité. Puis le samedi 2 auront lieu le concours de **tarot**, la **course cycliste** avec un circuit légèrement différent pour respecter certaines contraintes de sécurité. La journée de clôturera en soirée avec le traditionnel **feu d'artifice** accompagné des majorettes. Le dimanche se déroulera le **vide grenier**, le concours de **belote** et le concours de pêche si les conditions météo le permettent.

-Durant la **coupe du monde de rugby**, le comité souhaite proposer la diffusion de certains matches sur écran géant dans la salle des fêtes. Une buvette et de quoi grignoter seront mis à disposition. D'ores et déjà vous pouvez réserver le match d'ouverture France/Nouvelle Zélande, le **8 Septembre à 21h** et celui de la finale le **28 octobre**. Les autres diffusions se feront en fonction du parcours de notre équipe nationale.

-Une **soirée 'Gerbaude'**, qui célèbre la fin des vendanges, se tiendra le **14 Octobre 2023**. Nous reviendrons vers vous pour les détails de cette soirée.

Comme vous pouvez le constater, le menu 2023 est riche, n'hésitez pas à partager tous ces moments conviviaux qui animent notre village. **A bientôt.**



Union Pétanque Cléracaise

L'U.P.C. est un club qui a été créé en 1988 par une bande de copains dont le président était Joël FERRAROLI. Depuis ces 25 dernières années, le club n'a jamais cessé d'exister et au contraire à toujours évoluer grâce aux différentes équipes impliquées dans la vie de l'UPC.

Une évolution constante du club, augmentation en permanence du nombre de licenciés, 64 à ce jour, organisation de plus en plus de concours chaque saison, création d'une équipe en coupe de France ainsi qu'une équipe en championnat vétérans, organisation de manifestations hors fédération (FFPJP), concours des vendredis soirs, fête locale, sont la base de cette progression.

Nous permettons également à d'autres associations de la commune, ACCA (journée sardinade), Palombe17 (concours en 4 parties), d'utiliser le boulodrome pour une organisation ponctuelle de concours.

Objectifs pour la saison 2023 :

Concours officiels :

* TC (toutes catégories) en formules 3 (Concours A-B-C) avec dotation : engagements + 30%,

Par exemple pour 30 équipes qui paient 10€ chacune, le club devra ajouter 90 €.

- samedi 29/04, samedi 20/05, samedi 10 juin, samedi 24 juin, samedi 01 juillet, dimanche 23 juillet, samedi 29 juillet, samedi 05 août, mardi 15 août, dimanche 27 août.

* Concours Vétérans, tous les jeudis de mai, juin, juillet, août, (septembre à confirmer).

* concours aux jambons, tous les vendredis de juin, juillet.

Championnat vétérans :

Actuellement en cours, après 6 journées de championnat, notre équipes est leader de la poule Division 3 et accède directement en division 2 avant la dernière journée de championnat.

Rénovation du boulodrome :

Cette année aura été un tournant dans la vie du club suite à la rénovation totale du boulodrome. En effet, la commune a financé tous les travaux pour obtenir au final un complexe sportif correspondant à toutes nos attentes.

Nous remercions M. Le Maire et son conseil pour leur implication dans la réalisation de ce projet.

Cependant, il est à déplorer certaines dégradations :

* Traces de dérapages effectués avec des vélos,

* Glissades sur les talus de stabilisations des terrains.

Toute personne surprise à dégrader les terrains fera l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

Le Président
Laurent PASQUET



Teurley Environnement Théâtre

UN ÉTÉ DE THÉÂTRE À VIVRE AVEC TET !

Cet été, l'association Teurley Environnement Théâtre, vous invite à découvrir les réalisations de ses divers projets artistiques :

Le 28 juin à 19h à la Salle des Fêtes de Cercoux : Au loup! D'après la « légende de serre-col ». Restitution des ateliers de théâtre enfants qui ont lieu tous les lundis après l'école. Avec le Moulin Solidaire et la mairie de Cercoux.

Le 30 juin à 18h00 à la Salle des Fêtes de St-Martin-De-Coux à l'occasion de la fête de fin d'année des 3 écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : Enchantés, la forêt ! Avec les élèves de l'école de La Clotte. A partir des travaux réalisés en classe, tout au long de l'année, sur le thème de la forêt.

Le 6 juillet à 20h30 à la Salle des Fêtes de Clérac : Variations tragi-comiques. Restitution du travail mené lors des ateliers théâtre adultes de TET, organisés avec la mairie de Clérac. Soirée théâtrale autour du clown, du bouffon, et de la tragédie. Première rencontre avec le public!

Les 29 et 30 juillet à 22h00 à Montguyon : Le château de la discorde. Spectacle son et lumière produit par Scénies en 2 Monts. Une épopée médiévale inspirée de la rivalité de 2 frères lors de la construction du château de Montguyon.

Les 4 et 5 août à 20h30 : Enfances à Clérac. Plongée dans l'enfance à Clérac entre 1930 et 1960 avec une toute nouvelle version du spectacle musical écrit à partir d'interviews, et joué par les enfants et ados de la troupe de théâtre de TET.
Un magnifique et bouleversant travail sur la mémoire de Clérac.

Le 19 août à 21h00 à Montlieu-la-Garde : D'Artagnan ou presque ! Spectacle son et lumière produit par Scénies en 2 Monts. L'immortel D'Artagnan de 2023 nous raconte comment il est devenu une légende.



Association Sportive et Culturelle de Clérac



Association Sportive et Culturelle de Clérac, l'A.S.C.C. cantonne pour le moment ses activités sportives à de la randonnée pédestre et V.T.T..

Chaque troisième dimanche du mois les adhérents ont rendez-vous à 9 h à la salle associative pour un départ de randonnée. Les marcheur(euse)s choisissent entre 6 – 8 – 10 ou 12 km et les vététistes entre 25 et 30 km. Les groupes sont guidés par des bénévoles dévoué(e)s qui passent beaucoup de temps à rechercher un tracé agréable entre deux sorties.

Des matinées « nettoyage des chemins » sont régulièrement organisées pour entretenir des pistes ou des « traces » dans les bois pour le confort des randonneurs.

Les propriétaires forestiers qui nous permettent de traverser leurs propriétés sont un soutien indispensable pour notre activité et à part une exception (il y en a toujours) il faut dire qu'ils sont tous très favorables allant même jusqu'à nous suggérer des circuits. Qu'ils en soient ici remerciés au nom des 64 adhérents de l'association. C'est par cette entraide qu'on crée du lien entre les citoyens.

Le 21 mai l'A.S.C.C. a participé au pique-nique de village, organisé par le Comité des Fêtes, en faisant partir ses randonnées du Bonnin et en pique-niquant avec les villageois.

Le 18 juin, à l'occasion de la fête des pères, nous organiserons la Rando des Pins qui attire chaque année plus de 400 personnes qui s'étirent sur les quatre circuits de marche (6-10-13-17 km) et les quatre circuits V.T.T. (22-32-45-60 km).

Petite nouveauté cette année, la société Imérys a souhaité participer à cette manifestation et un groupe d'une quarantaine de ses employés viendra partager ce moment convivial qui se clôturera par un repas. La reconnaissance des circuits se fait parfois dans des conditions difficiles mais toujours dans la bonne humeur.

En janvier, les participants ont pu partager la galette des rois au château Fengari à l'invitation de son gérant, Alexis.



La reconnaissance des circuits se fait parfois dans des conditions difficiles mais toujours dans la bonne humeur.



En janvier, les participants ont pu partager la galette des rois au château Fengari à l'invitation de son gérant, Alexis.



Médiathèque

3 rue du jeu de quille - 17270 Clérac

bibliotheque@ville-clerac.fr

Tél. : 05-46-04-75-56

Horaires d'ouverture

- mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00
- mercredi et samedi de 10h00 à 12h00

Bibliothèque

La Médiathèque est gratuite et ouverte à tous à tout moment l'équipe peut être à votre écoute

* site Internet <https://www.mediathèques-haute-saintonge.com/>

Il vous permet de :

Consulter les documents qui se trouvent dans les Médiathèques du Sud-Saintonge.

Réserver directement les documents qui vous intéressent dans la médiathèque où vous êtes inscrits.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

Il vous permet de consulter le catalogue de la Médiathèque Départementale de Saintes et de venir nous faire vos réservations.

Les Animations

Exposition « Astronomie »

Cette exposition nous a été prêtée par la Médiathèque Départementale de Saintes.

Elle a eu lieu du 3 février au 6 avril 2023. Thème de l'école

Exposition « Créd'eau »

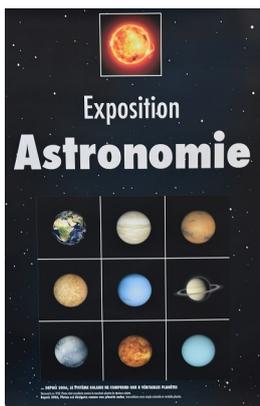
En partenariat avec Espace Mendès France et CDCHS, cette exposition sur l'eau nous a été prêtée, elle se compose de 12 panneaux.

Depuis le début du 20ème siècle, la population mondiale a triplé et les pressions exercées sur l'eau sont de plus en plus fortes.

Sur la planète, une personne sur quatre n'a pas accès à l'eau potable.

La situation va en s'aggravant, pourtant les solutions technologiques existent...

Elle a eu lieu du 28 avril au 31 mai 2023.



La Grainothèque

Les objectifs de la grainothèque dépassent le simple échange de semences. C'est un outil de partage qui permet de développer le jardinage et les liens sociaux, mais aussi de préserver la biodiversité et la souveraineté alimentaire.

En ce sens, la grainothèque permet de porter un regard nouveau sur les semences.

Si vous avez des restes de graines pensez à nous !!! et n'hésitez pas à venir faire du TROC !!

Derniers achats

- « Un abri de fortune » de Agnès Ledig
- « Au premier regard » de Lisa Gardner
- « Le Chant du silence » de Jérôme Loubry
- « Le droit au pardon » de John Grisham
- « L'envol » de Aurélie Valognes
- « Ensemble on est plus forte » de Julie Gayet
- « Ici et ailleurs » de Florence Aubenas
- « Le mage du kremlin » de Giuliano Da Empoli

Les Partenariats

Les Bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac, Montguyon, Clérac, Cercoux et Bédénac.

La Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, Liseuse, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

<http://www.mediatheques-haute-saintonge.com>

La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

L'équipe Sandra Bergès (employée),

Les Bénévoles : Marie-Claire Caillé, Annie Gascoin, Nadège Renaud, Paulette Chargé.



Musée

Route des Châteaux - 17270 Clérac

Courriel : musee.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-04-07-83

Ouverture du Musée

du 1^{er} mai au 30 septembre

Mardi, mercredi, jeudi 14h à 18 H 30

Du vendredi au dimanche de 10h à 12 h

et de 14h à 18h30

Nouvelle saison au musée

Cette année une fête de la Musique sera organisée le mercredi 21 juin 2023 à 19h30 dans le jardin du Musée.

Le samedi 3 juin 2023, l'Association Départementale des Anciens Maires de Charente Maritime dont Monsieur Guy PASQUET est Président visitera le musée et déjeunera à l'Auberge des Lacs Bleus.



L'atelier du forgeron sera bientôt complété par une nouvelle pièce importante.

Vous pouvez visiter le musée et ses neuf anciens métiers ainsi qu'une exposition permanente de 200 pièces de porcelaines et faïences installées dans 7 vitrines, don de Madame Claire GRILLEAU.

Une salle d'exposition temporaire est également réservée pour les artistes. Vous pourrez y voir les œuvres d'Emmanuel PASQUET.



Ecole

THEME DE L'ESPACE

Le planétarium itinérant de l'espace Mendès France de Poitiers a pris place dans la salle des fêtes les journées du 17 et 19 janvier. Les élèves de la MS au CM2 ont pu bénéficier de la passion de Paul Boudault, l'intervenant scientifique, qui leur a raconté les secrets des étoiles, des constellations... De la MS au CP, la séance intitulée L'aveugle aux yeux d'étoiles parlait des étoiles sous forme contée. A partir du CE1, la séance était plus scientifique, avec une présentation des constellations plus approfondie, l'explication du nom de certaines constellations (légendes). La Mairie a financé les frais de déplacement. La politique d'itinérance rurale a permis la gratuité des séances.

Tous les élèves ont participé à l'élaboration d'une fresque collective sur le thème de l'espace, qui a servi de fond aux photos de classe. Merci à Marine Garrabos, AESH, qui a fait le dessin. La jolie fresque orne maintenant l'un des murs de la cantine.



Les élèves du CP au CM2 iront au parc du Futuroscope le 27 juin pour clore cette année « cosmique » !

L'ECOLE FETE NOEL

Les élèves ont reçu chacun un calendrier de l'avent offert par l'Association Scolaire. Mardi 13 décembre, après 2 années d'annulation sur fond d'épidémie de COVID, nous avons retrouvé l'habituelle soirée de Noël. Les élèves ont pu présenter aux parents chants de Noël et danse, et leur remettre les créations réalisées en classe. Pour certains (PS/MS/GS), c'était la première fois qu'ils montaient sur scène présenter un spectacle.



Le 15 décembre, un bon repas de Noël a été préparé par Stéphane le cantinier... avec bons petits plats et chocolats pour tous.

Le 16 décembre, jour des vacances, les élèves ont profité d'un spectacle de la compagnie des 3 chardons, qui s'est joué dans la cantine scolaire : Mirabelle et ses amis. Le spectacle mettant en scène des marionnettes, sur la thématique de la différence, a beaucoup plu aux petits comme aux grands.

Merci à l'Association Scolaire qui a financé la totalité de ce spectacle.

CARNAVAL

Mardi 21 février, à l'occasion de Mardi-Gras, les élèves et leurs enseignants sont venus déguisés pour la journée.

Le matin de 9h à 10h, un défilé sonore dans les rues de Clérac a eu lieu.

A 15h, devant l'école, l'Association Scolaire a offert à tous les enfants un goûter de carnaval avec des crêpes faites par le boulanger, boissons et bonbons. Puis, les élèves ont joué aux piñatas. Ce fut une super journée pour tous.



SEMAINE DE LA MATERNELLE DU 3 AU 7 AVRIL

Intitulée « La maternelle : en jeux et enjeux », cette semaine de la maternelle a été riche en découvertes et en moments de partage.

Le lundi, les élèves des 5 classes ont participé à 5 pôles de jeux : jeux de plateaux/coopératifs, jeux sportifs, jeux de motricité fine, jeux musicaux et jeux de construction. Les plus grands ont pris beaucoup de plaisir à guider les plus petits, les accompagner sur toute la matinée. Les parents de maternelle ont été invités à venir participer pour découvrir le quotidien de leurs enfants et plusieurs ont répondu présents, avec un bel enthousiasme.

Le mardi, les élèves de maternelle sont allés au Fouilloux pour une rencontre sportive dans le cadre de l'USEP.



Ecole (suite)

Le jeudi et le vendredi, ils ont réalisé 2 jeux de lancer géants, en forme de fusée. Ces jeux seront utilisés lors de la kermesse de fin d'année.

USEP

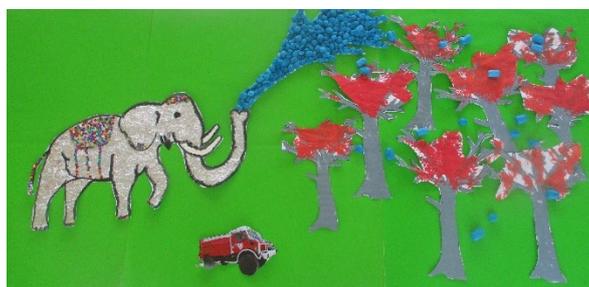
Les PS/GS et les MS sont allés au Fouilloux le 4 avril pour des jeux athlétiques.

Les CP/CE1/CE2 ont participé au cross du cycle 2, au stade de St-Aigulin, le mardi 28 mars. Ce fut une belle journée, ensoleillée et sous le signe de la bonne humeur ! 4 médailles ont été remportées par les élèves cléracais : bronze pour Nathaniel en CP, argent pour Lucas en CE1, or pour Jonas en CE2, bronze pour Timéo en CE2.

Les CM1/CM2 ont participé au cross du cycle 3 le vendredi 7 avril au CRAPA de St Martin de Coux. 3 médailles ont été gagnées : argent pour Nolan en CE2, argent pour Théo en CM1, bronze pour Emma en CM2, argent pour Maël en CM2. Félicitations à tous les élèves pour leurs efforts !

PROJET « AU FEU LES POMPIERS ! » AVEC L'OCCE

Les PS/GS ont réfléchi à un animal qui pourrait aider les pompiers comme la girafe le fait dans l'album étudié. Ils ont décoré l'éléphant avec du papier aluminium puis avec des sequins. Ensuite, ils ont peint au doigt les arbres puis avec une brosse les branches en feu. Ils ont collé des playmaïs dans l'eau aspergée par l'éléphant. Puis ils ont inventé une histoire : *Il y a le feu près de l'école dans la forêt de Clérac. Les pompiers sont appelés, les habitants sont mis à l'abri. Un éléphant arrive et dit : « moi je n'ai pas besoin de lance à eau. Je peux vous aider. J'ai une longue trompe, je peux aller chercher de l'eau à l'étang pour asperger les arbres ! ».*



Cette page sera dans l'album fabriqué avec toutes les classes participantes par l'OCCE 17.

CINEMA

Les 5 classes sont inscrites aux dispositifs « Ecole et cinéma » et « Maternelle et cinéma ». 3 films ont été visionnés, au cinéma de Montguyon.



En janvier, les élèves de cycle 2 et 3 ont vu Le chien jaune de Mongolie.

Les maternelles ont vu L'Odyssée de Choum le 24 février matin, et ont profité du déplacement pour une visite de la caserne des pompiers à Montguyon. Merci aux pompiers qui les ont accueillis.

Les élèves de la PS au CE2 ont vu en avril Jeux d'images, un ensemble de 7 courts-métrages du réalisateur Norman McLaren (1942).

En avril, les CM1/CM2 ont visionné Billy Eliott, qui relate l'histoire d'un jeune garçon dont la raison de vivre est la danse classique.

ANIMATION NATURE AUTOUR DES INSECTES

A la fin du mois de février, François Léger (animateur Natura 2000 – site des Landes de Montendre) est intervenu dans les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 pour leur faire découvrir le monde des insectes : comment les identifier, leur importance. Une sortie en nature près de l'étang et en forêt a eu lieu en avril pour mettre en application les apprentissages, voir ce dont les élèves se souvenaient et découvrir la faune locale !



BASEBALL

Jean Lenoir du club de Montendre est intervenu bénévolement auprès des CM1/CM2 pour une séquence d'initiation au baseball. Il est venu tous les jeudis de la période 4, du 23 février au 6 avril. C'est la 2^{ème} année consécutive que les élèves découvrent cette discipline. Ils s'entraînent dans l'herbe devant l'école et en cas de mauvais temps, des temps plus théoriques sont proposés en classe. Au retour des vacances de Printemps, Jean est revenu accompagné de Sofia et Maëla, deux jeunes sportives de haut niveau. Elles ont parlé aux élèves du pôle France, de leurs projets, de

l'équipe de France, de leurs championnats et leurs études. Puis, elles ont fait une démonstration de lancers dans la cour avec leur matériel. Ce fut un moment très enrichissant.

PhARE

Les élèves ont participé à **journée « Non au harcèlement »** le vendredi 18 novembre : Formation au rôle de médiateur et mise en place d'une grille de médiation en CE2/CM1/CM2. Ces élèves peuvent aider à la résolution de conflits dans la cour. Des dossards permettent de les repérer.

De la PS au CE1 : observation de vidéos pour définir le harcèlement, voir comment se comporter face à de telles situations. Lecture d'affiches sur la thématique du harcèlement : sur internet ou affiches envoyées dans les écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Participation en février au **concours « Non au harcèlement »** : les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont réalisé chacune une affiche contre le harcèlement. Afin de les départager, les 2 affiches ont été soumises au vote des CP/CE1 et adultes de l'école (enseignants, personnel municipal, AESH, ATSEM...). L'affiche ayant le plus de voix a été déposée sur la plateforme dédiée. Les 2 affiches sont exposées devant l'école, pour être mises en valeur.

La classe de CM1/CM2 a remporté (grâce à cette même affiche) le 2nd prix départemental du concours 2022-2023 de l'Éducation citoyenne, organisé par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM).



La **gendarmerie De Almeda** (Maison de Protection des Familles de Tonny-Charente) est venue le 28 mars pour intervenir dans la classe de CM1/CM2 sur les thématiques d'internet (risques, réseaux sociaux, cyberharcèlement) et des violences.

100 JOURS D'ECOLE



Vendredi 7 avril, les élèves de CP ont fêté le 100^{ème} jour d'école de l'année scolaire ! A cette occasion, chaque élève a apporté sa collection de 100 choses. Pour vérifier la quantité, nous avons fait des paquets de 10. S'il y a 10 paquets de 10, ça fait bien 100 :) ! Il y en avait un peu partout dans la classe et nous avons bien rigolé : voitures, boutons, bouchons, papiers de papillotes, pin's, formes... Puis, nous sommes allés dans la cour pour faire 100 pas, en comptant jusqu'à 100. L'après-midi, chaque élève a fabriqué sa paire de lunettes du 100... elles sont un peu fragiles mais très marrantes !

QUELQUES INFOS « EN VRAC » :

Kermesse d'école : vendredi 30 juin à 17h30 devant l'école, sur l'herbe. Tout le monde peut venir, il y aura aussi à boire et à manger !

Les sorties de fin d'année arrivent : le 9 juin, les maternelles se rendront pour la journée à l'île Madame. Le 27 juin, les élèves d'élémentaire iront au Futuroscope !

Le 16 juin, les 5 classes visiteront le Paléosite de St Césaire.

L'école de Clérac accueillera 103 élèves à la rentrée 2023, répartis en 5 classes de la petite section de maternelle au CM2.

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2023 : pour les enfants nés en 2020 et nouveaux arrivants sur la commune. Prendre contact avec la Mairie et le Directeur.

Le nouvel espace pour les enseignants (salle des maîtres + bureau du directeur) devrait être fonctionnel à la rentrée prochaine... on vous confirmera ça dans le prochain bulletin !

De nombreux vêtements sont oubliés à l'école. **Vendredi 23 juin**, nous sortirons tous les vêtements oubliés devant le portail, en espérant qu'ils retrouveront leurs propriétaires avant les vacances d'été !

Blog de l'école (photos des sorties et projets, informations diverses) : e-clerac.blogspot.com

Clérac, hier et aujourd'hui



La Grande Rue au début du XX ème siècle

Après avoir retracé dans les articles précédents l'histoire de Clérac depuis ses origines, il semble intéressant de comparer plusieurs lieux de Clérac à différentes époques. Les nombreuses cartes postales publiées depuis le début du XX ème siècle, ainsi que des photographies prises aujourd'hui nous permettent de le faire. La Grande Rue (appelée maintenant rue du Jeu de Quilles) sera notre première étape. Elle n'est pas la plus ancienne du bourg : celui-ci est né près du prieuré, le long de l'actuelle route des Châteaux. Mais elle est très vite devenue la plus active.

Au début du XX ème siècle (illustration 1), elle est bordée sur son côté gauche par de belles maisons de pierre à allure bourgeoise que viennent de faire édifier des propriétaires et des artisans

et commerçants aisés. On reconnaît d'abord à gauche les demeures de Calixte Dubideau et de Charles Girard. Le premier est un riche propriétaire dont les terres se partagent entre Albret et Gadebourg : il les fait cultiver par des métayers et lui réside à mi-chemin entre les deux. Le second, issu d'une modeste famille d'agriculteurs et d'artisans, est devenu tailleur, marchand de tissus et épicier (avec son épouse Marie Richard) : après la Première Guerre mondiale, il sera maire de Clérac et conseiller général du canton de Montguyon, succédant ainsi à Jules Nau. Ces deux très belles maisons ont pris la place de la forge des Dehors.

Séparées des précédentes par une allée, on trouve la maison de Ferdinand Manon : descendant de la famille Grolleaud installée au Grand Village depuis des siècles, il est devenu boucher. Plus loin, les deux étages d'une des deux maisons du boulanger Edmond Chaigneau, attestent de sa réussite. Par contre, un peu plus loin, derrière les arbres, après une petite maison (peu visible) et une allée, les Dumon (descendants d'une famille notable de notaires) n'ont pas modifié leur vieux logis qui remonte au XVIII ème siècle (et peut être même avant). A l'angle de la route qui conduit à Fradon, vit la famille Texier -Tassin : Pierre Philippe Texier est géomètre et son épouse Marie Louise (fille d'un ouvrier verrier venu de la région nantaise) tient une épicerie. La maison de Pierre Raud, forgeron, ferme l'horizon.

Sur la droite de la rue, le talus borde le champ de foire. En 1848, on y a planté un arbre de la liberté. Après la Première Guerre mondiale, on y édifiera le monument aux morts. Derrière les arbres, après avoir traversé la route qui conduit au Grand Village, une place a remplacé l'ancien cimetière qui entourait l'église. D'autres maisons longent plus loin la rue, mais elles ne sont pas visibles.

Au milieu du XXème siècle (illustration 2), la grande rue a peu changé. Seuls les trottoirs et les poteaux électriques ont été ajoutés. La plupart des maisons appartiennent aux descendants de ceux qui les possédaient 50 ans plus tôt, à l'exception de celle de Calixte Dubideau (non visible) qui est devenue la propriété du forgeron Paul Gergaud. Celle de Charles Girard est maintenant possédée par sa fille Marie et son gendre Charles Raud, assureur. Les deux frères Manon, René et Edouard, bouchers se sont partagé celle de leur père. Germain Archain exerce toujours la profession de boulanger dans les deux maisons de son grand père Edmond Chaigneau, et Louisa Vignaud, veuve Dumon occupe toujours la maison de famille de son mari. Albert Texier, fils de Pierre Philippe Texier et de Marie Louise Tassin a renoncé à l'activité d'épicerie et gère depuis le bourg de Clérac sa vaste propriété agricole faite de parcelles excentrées entre les communes de Clérac et Cercoux. Seul changement notable : au bout de la rue, la veuve du forgeron Pierre Raud, a vendu sa maison à la commune qui y a établi le bureau de poste. Quant à l'ancien champ de foire sur la droite (non visible) il est devenu la place du monument aux morts et reçoit tous les dimanches les joueurs de quilles (d'où le nom actuel de la Grande Rue). On n'aperçoit pas la place de l'église et les maisons qui y font suite.

Aujourd'hui (illustration 3), la rue du Jeu de Quilles, a un aspect net et propre. La forge de Paul Gergaud



La Grande Rue au milieu du XX ème siècle

a disparu, mais les bâtiments appartiennent toujours à sa famille. La maison de Charles et Marie Raud a été vendue et divisée en appartements qui sont loués. Des descendants des bouchers Manon vivent toujours dans les maisons de René et Edouard Manon, mais la boucherie n'existe plus. Pas plus que la boulangerie Archain : les deux maisons ont été détruites par un incendie et la commune a racheté le terrain et construit une maison neuve qu'elle loue. La petite maison, louée par son propriétaire, existe toujours, et est toujours séparée par une allée de l'antique maison Dumon qui a été divisée en plusieurs

logements. Et celle d'Albert Texier (qui est décédé il y a quelques mois) marque l'extrémité de la rue. La commune possède toujours la maison du fond, mais celle-ci n'abrite plus la poste, mais le cabinet d'un ostéopathe.

Sur le côté droit, le talus de la place du monument aux morts a fait l'objet de travaux en 2016. Un muret de pierres, taillées à la main, retient la terre. On retrouve ce muret de l'autre côté de la route autour du terrain de l'église. Son fleurissement a contribué au classement du bourg dans le cercle limité des villages fleuris.

Par-delà l'église, le petit pavillon et une maison propriété des descendants de la famille Manon, l'immeuble de la famille Lutard borde ce côté droit de la rue.

La comparaison de ces trois vues de la Grande Rue (devenue rue du Jeu de Quilles) à plus de 100 ans d'intervalle, permet de se rendre compte de l'évolution d'un bourg, avec ses permanences et ses changements. Comme tous les bourgs ruraux, celui de Clérac a perdu des habitants et beaucoup de ses commerçants et artisans. Mais à la différence de beaucoup de villages français, les espaces privés et publics demeurent bien entretenus.

Jean-Paul Grasset



La rue du Jeu de Quilles aujourd'hui

Souvenirs d'enfance d'un ancien Cléracais, Jean Jacques Nau

Voici deux autres souvenirs évoqués par Jean Jacques Nau et qui fait suite à ceux des derniers bulletins.



Le petit André

Petit par la taille, grand par le talent, le pâtissier André Manos était connu et reconnu à Clérac et dans les environs. Originaire de Campagne dans les Landes, il en avait conservé l'accent et la faconde. L'entrée de son magasin se trouvait sur la rue principale du bourg, côté gauche en se dirigeant vers l'église. La vitrine principale jouxtait la porte d'entrée, une seconde vitrine sur la rue menant à la mairie et à l'école faisait face à la forge de Donatien. Quelques mètres plus loin la porte et la fenêtre du laboratoire, protégée par un treillis très fin, complétaient le décor.

La file d'attente du dimanche sur le coup de midi, encore plus longue le dimanche où avait lieu la communion ou la fête locale, témoignait de l'intérêt suscité par les pâtisseries d'André auprès de la clientèle. Une seconde vendeuse était alors requise pour épauler son épouse. Choux à la crème, babas, éclairs, tartelettes, forêts noires, vacherin, glaces et bien d'autres de ses compositions, tel le gâteau en forme de terrain de foot qui clôturait le banquet annuel de l'USC, ont su toucher le cœur et les papilles des gens, sans oublier le gâteau aux rois brioché (c'est ainsi qu'on le nommait à Clérac) et sa fève. Les joueurs de l'USC, leurs épouses ou compagnes et leurs dirigeants en ont dégusté plus d'un dans l'arrière salle de chez Julien accompagné du traditionnel Mousseux ou de Champagne pour les grandes occasions. Les retours de bal et les matins d'après réveillon étaient l'occasion de passer au laboratoire pour y faire provision de croissants, chocolatinnes, pains au lait, brioches, tout juste sortis du four et dont l'odeur réveillait les esprits embrumés. Avec son épouse, il était présent sur les foires des environs jusqu' à Cavignac, il y transportait avec sa Traction puis son Estafette, ses gâteaux faits à Clérac précautionneusement rangés sur des plateaux en bois spécialement conçus.

La démarche empâtée, les bras ballants avec la paume des mains tournée vers l'intérieur, le béret du gascon ornant son crâne dégarni, le verbe haut, tel était notre homme, moins connu sans doute que les pâtisseries qui ont assuré sa renommée.



Le cours de l'intendance

Ceux qui ont connu la malle en osier ou le grand sac «US Army» ramené du camp de Bussac pour transporter les maillots ne sont plus légion. Ils n'auront pas non plus oublié le pied de fer, indispensable pour clouer les campons en cuir et dont le poids alourdissait considérablement le sac.

D'autres auront gardé à l'esprit le ballon en cuir jaune pâle de marque «Hungaria» à panneaux circulaires ou allongés, fiers de taper dedans quand il était neuf et propre en début de saison (comme celui des pros à chaque match) et le maudissant l'hiver quand il était gorgé d'eau et pesait «un âne mort» et qu'il fallait mettre la tête lorsque la situation de jeu l'imposait sous peine de s'attirer les foudres du public, surtout celles de certains anciens mais aussi celles plus déjantées des clients rassemblés près de la buvette.

Les maillots étaient blancs, le reste de la tenue était le plus souvent hétéroclite mais à dominante bleu marine, shorts souvent délavés, chaussettes rayées bleu et blanc ou de couleur bleu uni avec le revers blanc. Le look importait peu, la vaillance, la hargne et la technique de quelques-uns ravissaient parfois un public fidèle, aux notions techniques et tactiques datant l'immédiat après-guerre et déjà largement dépassées !

Les crampons alu vissés ont relégué le pied de fer au rayon des antiquités, un scapulaire bleu orne désormais la partie haute du maillot blanc en toile dont le col pouvait être fermé avec des lacets, acheté chez Gallice et Swiatek rue de Grassi à Bordeaux à l'angle du cours Alsace-Lorraine, fournisseurs quasi exclusifs d'équipements sportifs à l'époque. Le reste de l'équipement demeure hétéroclite mais toujours à

dominante bleu marine en début de saison, qui se mue en bleu délavé au fil des matches. Autre innovation avec l'apparition du maillot de goal, comme on disait, vert en laine, avec la bande blanche transversale, inusable, il aura été porté par plusieurs générations de gardiens ! Il a remplacé le jaune, couleur traditionnelle du poste en ce temps-là.

Changement de couleur incongru lorsque des montendrais sont venus renforcer le onze local, était ce pour ne pas les dépayser ? Les maillots de l'équipe première passèrent du blanc au jaune avec scapulaire noir, le reste de l'équipement ne changea pas malgré quelques tentatives d'intrusion de chaussettes rayées jaune et noir. Retour aux couleurs traditionnelles et uniformisation des tenues symbolisèrent l'entrée dans l'ère moderne.



USC équipe 1960



Equipe des minimes 1961

photo de l'équipe minime prise à Maransin :

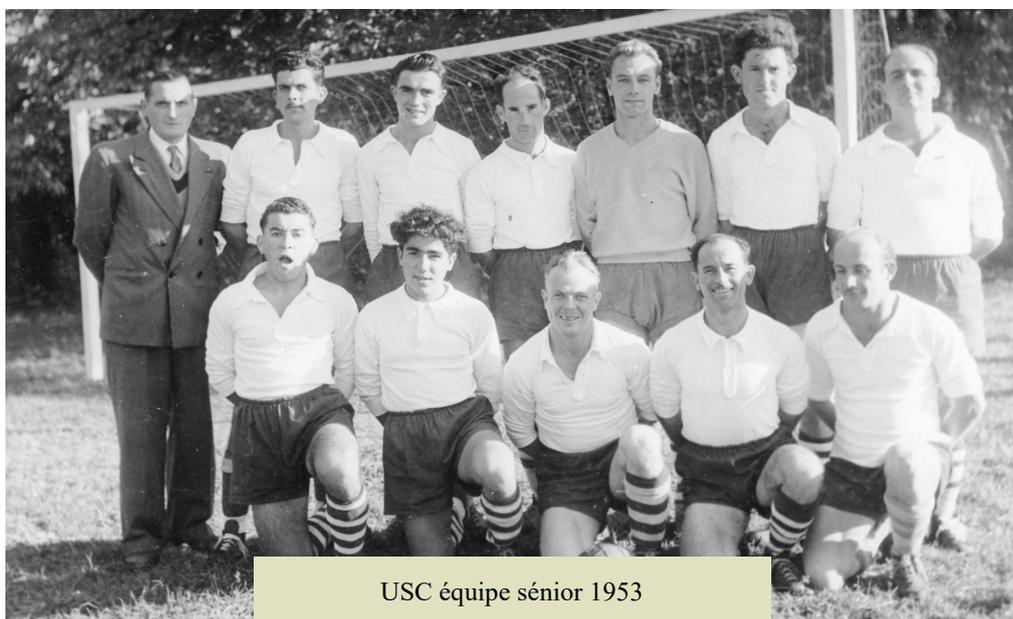
Debout de gauche à droite : Jean-Jacques Nau (8 ans), Alain Morassutti, Jean-Pierre Autier, Patrice Girard, Claude Pichardie, Bernard Thibaud, Patrick Clet. Derrière : M. Trieste Milesi.

Accroupis, de gauche à droite : Jacky Neau, Jacky Milesi, Christian Milesi, Jean-Pierre Martinez, ? Pied (*dit Coco*).

Photo de l'équipe séniors :

Debout de gauche à droite : Jean-Marie Bernon, Jean-Claude Trochut (*dit Jeannot*), Michel Depian, René Laberdesque (*dit Bouboule*), Guy Cloutou, René Bureau, Marcel Nau (*dirigeant*).

Accroupis, de gauche à droite : ? X, Daniel Bodet, Jean-Claude Fradon, Francis Rodrigues, Roger Rousseau (*dit Zézé*).



USC équipe sénior 1953

Jasmin étoilé : une grimpante très parfumée

On l'appelle aussi jasmin étoilé ou jasmin des Indes mais il s'agit de la même plante.

Le jasmin étoilé ou faux jasmin est considéré comme une plante facile de culture lorsqu'elle est bien installée. Contrairement au vrai jasmin, le **jasmin** étoilé (*Trachelospermum jasminoides*) est suffisamment rustique pour vivre et fleurir dans la plupart de nos régions.

La plantation du jasmin a lieu aussi bien à l'**automne** qu'au **printemps**.

En dehors de ces 2 périodes, évitez à tout prix les périodes de gel ou de fortes chaleurs.

L'apport d'engrais pour arbuste à fleurs à la plantation améliorera la reprise et la floraison dès la première année.

Arroser régulièrement la première année suivant la plantation.

Profitez de son doux parfum de jasmin pour l'**installer près d'un lieu de vie ou d'une fenêtre** et ainsi profiter de tous ses attraits.

Le **bouturage** du *Trachelospermum jasminoides* est assez facile, il s'effectue **au printemps**. Sa croissance est lente au début, il a d'abord besoin de bien s'enraciner pour l'accélérer. Une fois bien installée, elle **est rapide** et devrait vite recouvrir vos tonnelles, pergolas ou vos murs pour un effet très décoratif.

Sa culture en pot est tout à fait possible et même idéale pour tous ceux qui veulent profiter de son parfum sur une terrasse.

Planté au pied d'un treillis, il sera vite un brise-vue persistant et florifère.

L'entretien est relativement facile, il est réduit au minimum lorsque la plante est bien installée.

Aucune taille n'est vraiment nécessaire mais un rafraîchissement annuel au début du printemps favorisera la floraison durant l'été.

Particulièrement résistant au gel et au froid, il accepte des températures négatives allant jusqu'à -10, voire -15° si c'est de courte durée.

Il résiste également aux longues périodes de sécheresse.

A vos marques, prêts, planter !



Recettes autour de la fraise

Les fraises font leur grand retour sur les étals du marché et dans nos assiettes pour notre plus grand bonheur ! C'est l'occasion de se régaler avec de nouvelles recettes seines pleines de fraîcheur.

Se faire plaisir sans culpabiliser, léger mais gourmand, oui c'est possible.

Voici 3 recettes légères autour de ce fruit, pour se faire du bien sans complexe !

Vous avez hâte de les déguster non ? Moi carrément ! Allez, allez ! On commence par la base de la base...

Salade de fraise

INGREDIENTS (4 personnes)

500 g de fraises- le jus d'1/2 citron -15 g de sucre en poudre-10 feuilles de menthe



PREPARATION

On lave les fraises... On retire les petites queues des fraises puis on coupe chaque fruit en 4 ou 6 selon la taille. L'idée c'est de faire des quartiers de fraises. Mettez vos fraises coupées dans un saladier. Arrosez avec le jus du demi-citron. Ajoutez le sucre. Ciselez la menthe et ajoutez la.

Bien mélanger.

L'idéal, pour bien déguster cette salade, est de la laisser reposer une demi-heure avant de la servir.

Tiramisu léger à la fraise

INGREDIENTS (4 personnes)

500 g de fraises
330 g de ricotta
3 blancs d'œuf
7 cs de sirop d'agave
1.5 cc de vanille en poudre
1.5 paquet de spéculos à la farine d'épeautre



PREPARATION

Commencer par fouetter la ricotta avec le sirop d'agave et la vanille en poudre. Battre les blancs en neige, et incorporer délicatement à l'aide d'une maryse.

Dans des verres ou verrines émietter quelques spéculos, disposer sur les côtés des fraises lavées, équeutées et coupées en deux.

Verser un peu de crème puis rajouter quelques brisures de spéculos, reverser un peu de crème et terminer par quelques lamelles de fraises et une feuille de menthe.

Disposer au frais 4h avant dégustation.

Génoise aux fraises

INGREDIENTS

Génoise : Mousse à la fraise : - 65 gr de poudre d'amande
- 400 gr de fraise - 2 œufs -2.5 petits suisse - 3 cs de sirop d'agave - 8 cs de sirop d'agave - 3 cs d'eau - 2 blancs d'œufs - 1 pincée de sel - 2.5 gr d'agar agar



PREPARATION

Mixer la poudre d'amande avec 2 jaunes d'œuf, 3 cs de sirop d'agave, 3 cs d'eau et une pincée de sel. Battre 2 blancs d'œuf en neige et les incorporer délicatement à la première préparation. Verser dans un moule à fond amovible à bord haut. Faire cuire 15 minutes à 180°C. Laisser refroidir. Mettre les fraises en morceaux dans une casserole avec le sirop d'agave et l'agar agar. Laisser mijoter 5 minutes. Mixer ensuite avec les petits suisses. Laisser tiédir (mais pas trop car l'agar agar prend à 25°C). Battre les 2 blancs d'œuf en neige et incorporer délicatement. Verser sur la génoise et réfrigérer 4H (possibilité de faire la veille). Vous pouvez doubler les proportions pour un dessert plus haut et plus gourmand ! Un vrai délice, léger en plus.

Etat Civil

Mia-Valentina, Abigaël, Annie PEREZ

Née le 14 février 2023 à Libourne
Fille de Hugo PEREZ et Elodie MARTIN
Domiciliés 2 lotissement la Rente

Maëna JOUVE

Née le 25 février 2023 à Libourne
Fille de Guillaume JOUVE et de Danaë GIMEL
Domiciliés Bois Charles



Audrey SCHAEFER et Yoan LASTOULLAT

Mariés le 06 mai 2023
Résidant 4 le Bonnin

Jacques BERLY

Décédé le 06 janvier 2023 en son domicile
Domicilié 7 route des Vignes

Michel GROLLEAUD

Décédé le 12 janvier 2023 à Clérac
Domicilié à Paris 14ème arrondissement

Pierrette REDHEUIL

Décédée le 04 mars 2023 à Clérac
Domiciliée à Mérignac (17)

Bernard GUITARD

Décédé le 12 mai 2023 en son domicile
Domicilié à 2 la Garenne de Caillères



Recensement militaire

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Désormais, entre le 16^{ème} et à la veille du 25^{ème} anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Mairie de Clérac

1 place de la Mairie
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
info@ville-clerac.fr
www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00

Culture

Bibliothèque : 05.46.04.75.56
bibliotheque@ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00
Le mercredi et samedi de 10h00 à 12h00

Musée :

1 route des châteaux
05.46.04.07.83
email : musee-clerac@orange.fr
web : www.musee-clerac.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30
Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Education

Ecole : 05.46.04.53.82
Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) : 05.46.04.90.08
ou 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes :
Messes du samedi 18h30 de Pâques à la Toussaint
Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques
1er samedi : Eglise de Chevanceaux
2ème samedi : Eglise de Clérac
3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon
4ème samedi : Eglise de Cercoux
5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais
Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30
Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)
05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary,
26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux : 05.46.49.42.56

ENEDIS (dépannage) : 09 69 32 18 84

Orange : 39 00

SNCF : 0 892 35 35 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Email : ccas.msap@montguyon.fr

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous au
05.46.49.27.77

Conciliateur de justice (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Tous les 2èmes mercredis de 9h à 12h

Tourisme

Communauté de Communes de la Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.org

Office de tourisme cantonal Montguyon : 05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Médecin de nuit (week-end et fériés) : 05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80

**Accueil familial personnes âgées/
handicapées**

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.

Mme Géron Agnès (rue du Brandard) 05.46.04.28.59

Mme Metay Brigitte (9 rue de Lesné) 05.46.04.02.13

Assistants maternelles

Mme Beucher Laura (13 Grand Village) 06.21.90.58.38

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faïencerie)
05.46.48.26.60.

Mme Mole Bénédicte (impasse des fougères) 06.16.69.47.75

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 06.67.44.33.



Mairie de CLÉrac 
Charente - Maritime

1 place de la Mairie
17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12
Messagerie : info@ville-clerac.fr

Site internet : www.ville-clerac.fr